

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

Désignation du délégué élu au CNAS

Par délibération n°2014-190 en date du 22 octobre 2014, le conseil municipal a validé le principe de l'adhésion au Comité national d'action sociale, afin de renforcer l'action sociale à destination de ses agents.

Afin de maintenir cette prestation, il est nécessaire, compte tenu du renouvellement du conseil municipal, de désigner un nouveau membre, en qualité de délégué élu, pour notamment participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la désignation d'un élu membre en qualité de délégué au CNAS.

Il est proposé Monsieur Dominique ASTIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

33 voix pour

1 abstention

0 voix contre

Approuve la désignation de Monsieur Dominique ASTIER en qualité de délégué élu au CNAS.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.